



CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS

Janvier 2017 - 512

Tirage : 54 exemplaires



Prochaines réunions

**PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 15 JANVIER
& 5 FEVRIER 2017 DE 9 H 30 A 11 H 30**

Sommaire

- Page 1 - En direct du Secrétariat
2 – Agenda
3 – Le saviez-vous : Les timbres-poste de deuil
10 - Dossier : La poste aérienne avant la guerre de 1914
11 – Annonces : Grand-Duché de Luxembourg, droit de réponse,
12 – Réalisation inter-membre, 15 janvier 2017

□ □ □ □ □

En direct du Secrétariat

Encore bonne et heureuse année à tous, notre première réunion aura lieu le 15 janvier 2017.

Nous espérons vous rencontrer très nombreux et passer ainsi cette première réunion tous ensemble.

Comme les ventes (rapides ou ordinaires) fonctionnent relativement bien, il serait intéressant que chacun fouille dans ses albums si l'une ou l'autre série ne pourrait pas convenir à l'un de nos membres !

Contactez nous.

Il en est de même pour les carnets de circulation, ceux-ci rencontrent un vif succès.

Venez nombreux à nos réunions et passons ces deux heures avec beaucoup de joie et de convivialité.

Votre Secrétaire
W. Coquet



Samedi 28 janvier 2017, de 9 à 16 heures

Première Vente anticipée 2017

Gaston Lagaffe 60 ans - Espoir fait vivre - Timbre permanent

Bourse philatélique

Salle LE FENIL, rue de la Cure, 15 à 1457 Tourinnes-St-Lambert (Walhain)
Coin détente, entrée libre.

□ □ □ □ □ □ □

Samedi 4 février, de 9 à 16 heures

18e bourse philatélique

Cercle des œuvres, rue de la Closière, 46/48 à Wanfercée-Baulet
Entrée gratuite

□ □ □ □ □ □ □

Samedi 18 février, de 9 à 17 heures

18e Grande bourse des collectionneurs

Institut Saint-André, rue du Parc, 6 à Charleroi
Philatélie, cartophilie, BD, etc.

Entrée gratuite, vaste parking, repas sur réservation.

□ □ □ □ □ □ □

Samedi 4 mars, de 9 à 17 heures

Exposition compétitive Hainaut-Namur

Prévente de 4 séries de timbres-poste

Bois de Hal en fleurs - Prévention incendie - Climat perturbé - Timbre permanent

Bourse carto-philatélique

Salle Sudhaina à Baileux (Chimay)

Entrée libre

□ □ □ □ □ □ □

Dimanche 5 mars, de 8.30 à 15 heures

17^e Bourse philatélique

Cafétéria Complex Sportif, Sportveldweg 6 à Boortmeerbeek

Timbres, entiers postaux, cartes postales, etc...

Entrée gratuite, accessible à tous, grand parking, desservit par la SNCB

□ □ □ □ □ □ □

Samedi 11 mars, de 8 à 15heures 30

27^e bourse toutes collections et de livres

Collège Saint Augustin, Avenue Astrid 13 à 6280 Gerpinnes

Timbres-poste, cartes postales, BD, objets de collections, etc...

Entrée gratuite, vaste parking, accès facile.

□ □ □ □ □ □ □

Samedi 18 mars, de 8,30 à 16 heures

16^e Grande bourse du Printemps

Marché couvert, rue des Combattants à 4280 Hannut

Entrée 2,00 € donnant droit à une consommation standard.

□ □ □ □ □ □ □



Timbres de deuil et faire-part de décès

Ces dernières années, je reçois des faire-part de décès affranchis avec un timbre dit « de deuil ». C'est en 2001 que la poste émet pour la première fois ce type de timbres. Depuis lors, quatre émissions nouvelles ont été présentées au public. En 2017, une nouvelle émission est prévue.

En fait, mon opinion est que ces timbres dont les dessins semblent inspirés de ceux figurant sur certaines cartes de condoléances, n'apportent rien au deuil proprement dit. Auparavant, on « portait le deuil » en s'habillant de noir à la suite d'un décès. De nos jours, on utilise régulièrement l'expression « faire son deuil du défunt », soit se résigner à en être privé.

Ces timbres d'ambiance m'ont conduit à proposer quelques lignes sur ce sujet inévitable qui est le passage de vie à trépas en évoquant cimetières et faire-part.

Dans la pièce de Pouchkine (1799-1857) : « Le marchand de cercueils », le cordonnier dit à un moment donné au marchand : « Je n'ai du reste pas à me plaindre, encore que ma marchandise diffère en ceci de la vôtre, « qu'un vivant peut se passer de bottes, mais qu'un mort ne peut vivre sans cercueil ».

Ce n'est certainement pas un fait incontournable puisque bien des moines ont rejoint directement la terre dans l'enclos de leur abbaye et que, d'autre part, on voit certains écologistes radicaux qui militent pour un enterrement organique, c'est-à-dire pour que le corps soit enfoui à même la terre sans l'intermédiaire d'un cercueil. En outre, aujourd'hui, la question est ouverte pour un enfouissement ou une crémation.

On pourrait donc se passer de cercueil, tout comme d'ailleurs, le font certaines peuplades. Mais de faire-part ou cartes-souvenirs qui, avec les inscriptions sur les pierres tombales sont des miettes de renseignements pour les généalogistes ?

A propos de cimetières.

Dans nos pays européens, l'usage d'enterrer les morts remonte à la plus haute antiquité, mais il n'en faut pas conclure que tous les peuples ont eu des cimetières dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot. Il paraît au contraire certain que les anciens n'en avaient pas. On sait notamment que les tombeaux des Romains furent indifféremment répandus, tantôt dans les campagnes et particulièrement sur les bords des chemins, tantôt dans un jardin qui avait appartenu au défunt, ou acheté à cet effet par lui-même ou par ses héritiers.

Les hommes du peuple et les esclaves étaient jetés dans des sortes de voiries, carrières abandonnées ou excavations souterraines. Ces catacombes sont devenues célèbres pour avoir servi de refuge aux chrétiens au temps des persécutions.

Dans toute l'Europe chrétienne s'établit l'usage de placer des cimetières près des églises et, insensiblement, on accorda à quelques personnes le privilège d'être inhumées dans l'intérieur même de l'église. Ce dernier usage dut avoir plus d'une raison. La première était la croyance que la vertu des prières avait, de plus près, une action plus puissante. La seconde, que le respect attaché aux lieux saints était une sauvegarde de plus contre les violations et les profanateurs. La troisième devait avoir pour objet d'être séparé, après la mort, de la société athée et matérialiste.

Mais bientôt, l'empressement assez naturel de tous ceux qui voulaient être enterrés dans les églises et le peu d'espace du local conduisirent à mettre un prix à cette faveur ; ce devint donc le privilège de riches.

De ces sépultures dans les églises, peu apparaissent encore clairement. Bien souvent pour des raisons de modification ou d'agrandissement de l'édifice, le sol a été recouvert d'un dallage neuf, effaçant ainsi toute trace d'identification. Certaines pierres, qui ont probablement fait l'objet d'une décision particulière, ont été dressées contre les murs et ainsi sauvées de l'oubli.

Combien sont-ils à se cacher ainsi sous les dalles des églises ? Nombreux, sans doute. Une étude faite il y a une vingtaine d'années, montre que le sous-sol de l'église paroissiale Saint-Etienne à Braine-l'Alleud recèle au moins cent cinquante sépultures qui n'ont pu être identifiées que par une analyse conjuguée des comptes d'églises, des registres de décès et des livres de testaments tenus par certains curés. Si l'on tient compte, en outre, que de nombreux documents d'église ont disparu, on peut affirmer qu'il y en eut plusieurs centaines.

Par un décret du 26 juin 1784, Joseph II mit fin à cette pratique en interdisant que des personnes puissent encore être enterrées dans les églises, chapelles, oratoires ou autres édifices couverts.

Dès lors, la création de nouveaux cimetières dut être envisagée. Ils furent généralement rejetés dans une zone de faible habitat et, plus tard, transférés à l'extérieur des agglomérations. Ces désaffectations successives, les transferts qui en découlèrent, ont fait se perdre bien des traces de sépultures et il doit être rare de trouver, dans nos cimetières, des tombes antérieures au dix-neuvième siècle.

On ne peut qu'applaudir à toute tentative de préservation et d'inventaire du patrimoine funéraire. Il semble toutefois que le moteur de ces actions n'est pas la généalogie mais bien plus la conservation et la mise en évidence de monuments dont les éléments ont un attrait artistique ou un souvenir historique.

Les faire-part mortuaires

Il est bien difficile de préciser l'âge exact des faire-part, mais il semble qu'ils ne remontent pas au-delà du dix-septième siècle.

Il y avait bien eu ces « rouleaux des morts », fait de morceaux de velin cousus bout à bout et sur lesquels certaines communautés religieuses annonçaient le décès de leurs membres à des maisons amies, mais pour la population des villes et des campagnes, rien, si ce n'est les crieurs publics qui arpentaient les rues des bourgs ou clamaient leur discours sur la place du village.

L'imprimerie ne s'était affirmée que dans le dernier quart du quinzième siècle et, au seizième, elle s'intéressa surtout aux choses sérieuses. Ce n'est pas que la mort n'en fasse pas partie, mais pour faire connaître celle d'un proche autrement que par la parole, il fallait pouvoir utiliser la plume et avoir un correspondant à même de lire votre prose. Qui donc le pouvait si ce n'étaient quelques privilégiés ?

Au dix-septième siècle, l'art typographique a déjà fait un bout de chemin et cette même société allait y avoir recours pour faire connaître aux amis les événements de la vie privée.

Le plus ancien « billet d'enterrement » rencontré est daté de 1625, en voici copie

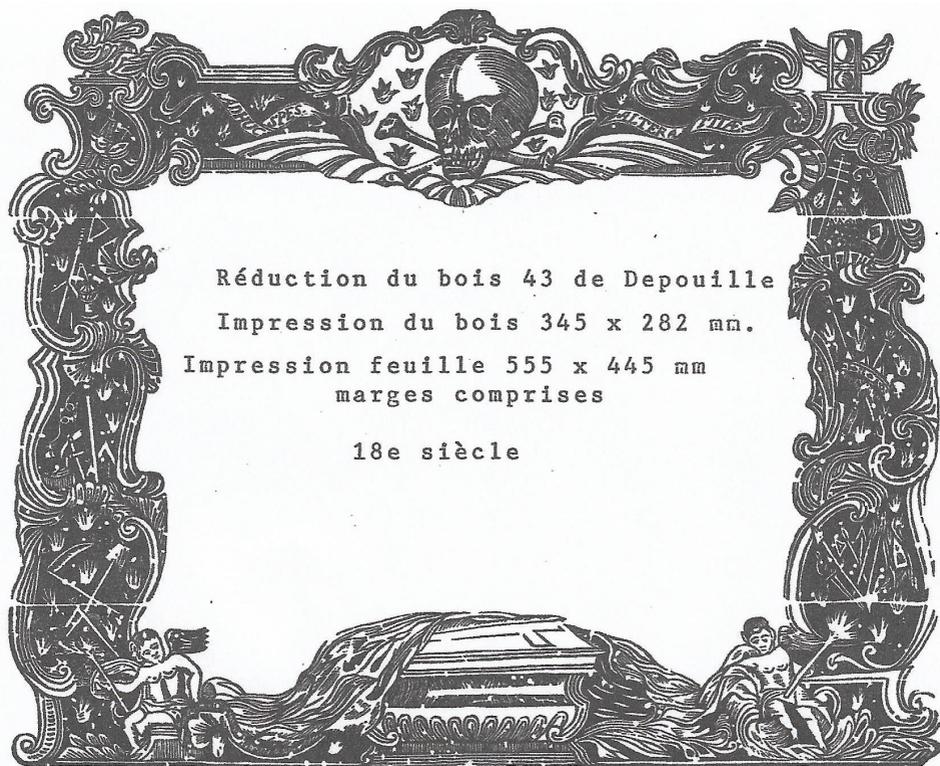
Vous estes prié d'alliter au conuoy & enterrement de feu Maistre Iean Martin, Docteur en Medecine, Conseiller & Medecin ordinaire du Roy, Professeur de sa Majesté en langue Arabesque, decedé en sa maison ruë de Verrerie, qui se fera ce iourd'huy Dimanche 24. d'Aoust, à cinq heures du soir precisément en l'Eglise de saint Benoit.

1625.

Texte laconique et présentation sévère furent probablement de règle jusqu'à la fin du siècle, époque où les amateurs de beaux-arts semblent avoir réagi contre le manque d'ornements car, en 1683, dans sa comédie du « Mercure Galant », Boursault clame son indignation par la voix d'un de ses personnage (1687) :

Mais, Monsieur, jusqu'ici les billets nécessaires
Pour inviter le monde aux convois mortuaires,
Ont été si mal faits qu'on souffrait à les voir ;
Et pour le bien public j'ai tâché d'y pourvoir.
J'ai fait graver exprès, avec des soins extrêmes,
De petits ornements de devises, d'emblèmes,
Pour égayer la vue et servir d'agrémens
Aux billets destinés pour les enterremens.
Vous jugez bien, Monsieur, qu'embellis de la sorte,
Ils feront plus d'honneur à la personne morte ;
Et que les curieux, amateurs de Beaux-Arts,
Aux convois de son corps viendront de toutes parts.

En 1929, la Commission administrative du Musée de Verviers décide de faire réimprimer les bois des Depouille, les plus anciens imprimeurs verviétois (1689-1860), les tirages ont été réunis dans un recueil dans lequel nous avons trouvé plusieurs encadrements d'avis funéraires qui ne pourraient être reproduits sur une feuille A3. Nous en avons choisi un, le plus petit, qui mesure 35 x 28 cm, et



que nous avons souhaité de vous présenter en réduction :

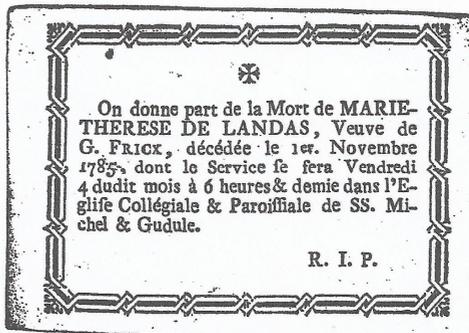
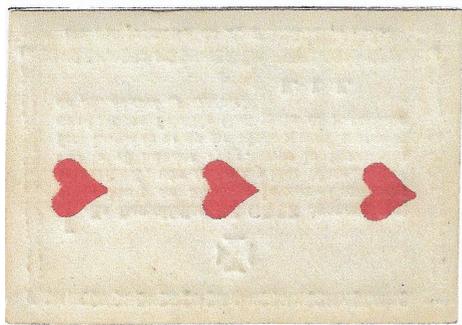
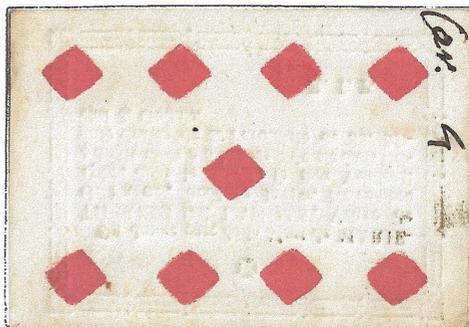
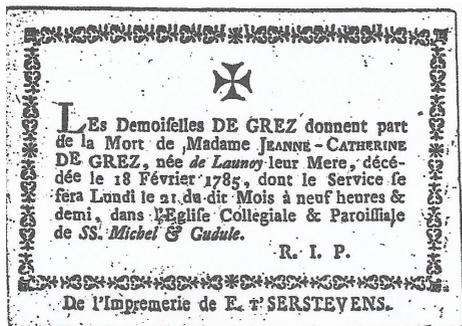
A la vue des décors figurant sur ces faire-part, peut-on se dire que Boursault a été entendu, mais il est certain ces grands documents produits par Depouille étaient probablement destinés, munis de leur annonce, à être placés dans les bretèques communales ou sur les portes des églises.

Il faut aussi mentionner que, dans les dernières années du dix-huitième siècle, se développe dans nos provinces un type de faire-part particulier.

A l'époque, le dos des cartes à jouer n'était pas imprimé.

Par mesure d'économie, pense-t-on, les jeux incomplets n'étaient pas jetés. Les cartes dépareillées étaient récupérées pour différents usages. Elles servirent de signets, de fiches de bibliothèque, de reçus, de support pour y jeter une pensée ou pour y faire un décompte, bref à de multiples usages, y compris celui d'avis mortuaires.

Il se peut que certains imprimeurs aient organisé une récupération systématique afin de disposer d'un nombre suffisant de cartes pour satisfaire la demande. Était-ce devenu une mode ? La bonne société de l'époque ne semble pas avoir été choquée par cette association du jeu et de la mort. A noter que cet usage ne se retrouve pas dans la partie protestante des anciens Pays-Bas.



Mais il faut toutefois attendre la moitié du dix-neuvième siècle pour voir se généraliser les faire-part de décès.

L'industrialisation s'intensifie. Les modes d'impression se perfectionnent et deviennent accessibles à tout un chacun qui tient à honorer la mémoire d'un proche.

C'est l'époque de la « lettre de mort » en double page, avec découpe et plis prévus pour pouvoir la clore en forme d'enveloppe, prête à l'envoi postal. Jusque vers 1970, elle sera du pain bénit pour les généalogistes car, dans l'énumération des membres de la famille, il ne faut oublier personne, sous peine de risquer discordes ou remarques parfois virulentes. Ces lettres mortuaires sont un véritable inventaire de la parenté du défunt au moment de son décès.

Mais dans le dernier quart du vingtième siècle se manifeste une perte de la conception traditionnelle de la famille et, du même coup, une nette tendance à ne faire figurer sur le faire-part que les parents les plus proches.

Bien qu'il y ait aujourd'hui la nécrologie des journaux, que l'annonce puisse se faire plus rapidement par mail, la Poste, pour sa part, semble croire fermement à une continuité de l'annonce d'un décès par le traditionnel faire-part sur papier et son envoi par ses services en utilisant des timbres dits « de deuil », appellation donnée dans le catalogue C.O.B. A remarquer toutefois que nous n'avons pas trouvé cette mention dans l'index alphabétique. Nous avons relevé les émissions suivantes :



Année 2001, n° 3045



Année, 2002, n° 3143



Année 2003/4, n°3310



Année 2007, n° 3720



Année 2010, n° 3965

NOTES : Le 3143 est un retraitage du 3045 mais en version PRIOR. Idem pour le 3310 mais avec modification du Prior. Marqué 2003, il n'apparaît que dans le catalogue 2004.

Pour le 3720, nouveau dessin appelé « coucher de soleil », idem pour le 3965, « coucher de soleil » mais différent du précédent.

LES SOUVENIRS MORTUAIRES

C'est en Hollande que serait né le souvenir mortuaire, dans les milieux catholiques dévôts. Il semble qu'on en retrouve les traces les plus anciennes à Haarlem, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Ces premiers souvenirs furent, en fait, de simples images de dévotion au dos desquelles on rédigea une brève mention manuscrite demandant de prier pour l'âme du défunt.

Vers 1750, apparaissent, à Amsterdam, les premières images avec, au dos, une mention imprimée. Rapidement, cette ville devint le centre de rayonnement de cette nouvelle coutume. Lors des funérailles, l'habitude se prit de distribuer ce type de souvenir aux parents et amis, soit lors du passage à l'offrande, soit à la sortie de l'office.

D'Amsterdam, le souvenir mortuaire pénétra en Belgique par Anvers, dans le dernier quart du dix-huitième siècle. Suite normale des choses si l'on se souvient que les deux villes étaient, à l'époque, des centres internationaux d'édition et que certains graveurs d'images de dévotion travaillaient indifféremment pour les éditeurs des deux cités. On voit d'ailleurs que des souvenirs hollandais sont fréquemment illustrés avec des «» anversoises.

Certains de ces cuivres gravés par des artistes de renom continuèrent à être utilisés jusque 1850-1860 et, dans les premières années du siècle, certains souvenirs sont encore imprimés sur parchemin.

A cette époque, l'usage en est déjà répandu à Malines, Louvain, Courtrai, Bruxelles et, dès 1830, se généralise dans toute la Flandre et fait une percée en Wallonie où il n'atteindra toutefois jamais le niveau de la région flamande.

De nouvelles techniques d'impression, apparues au début du dix-neuvième siècle, permirent de mettre sur le marché des images dont le sujet était plus particulièrement adapté aux circonstances: thématiques ossuaires, Christ en croix, monuments funéraires ...

Au cours de ce siècle, on compte, en Belgique, pas moins d'une vingtaine de maisons d'édition spécialisées qui livrent de ces images aux imprimeurs locaux qui se chargent d'imprimer au verso la notice nécrologique demandée par la clientèle.

La fonction première de ce texte consiste à inviter à la prière pour un défunt ou à en garder le souvenir sur base, parfois, de quelques qualités qui lui sont attribuées. Parfois aussi, sont mentionnés l'époux, le statut social, date de naissance et décès; plus rarement, une courte biographie. Chose particulière, c'est surtout sur les souvenirs de religieux ou religieuses que sont précisées les différentes étapes de leur vie. Là où sont mentionnés des renseignements de ce type, ces souvenirs mortuaires peuvent être d'une réelle utilité car il est rare que les sources officielles en donnent le détail.

Il est certain qu'une collection de ces souvenirs peut constituer une mine de renseignements historiques et généalogiques, surtout s'ils ont été précieusement conservés dans la famille par les générations successives.

Progressivement, dans le courant du vingtième siècle, l'iconographie du recto a cédé la place à la reproduction d'une photographie du défunt et sert parfois de remerciement à l'égard des personnes qui ont pris part au deuil.

René Pède

Pour information:

Dans le programme des prochaines émissions pour l'année 2007, la Poste a prévu d'émettre un nouveau timbre-poste de deuil le 21 août 2007. Emis en carnet de 10 et autocollant au tarif 1 lettres normalisées de 0 à 50 gr.



ANNONCES ...

Emissions 2017 du Grand-Duché de Luxembourg :

- 7/03 125 ans de l'École Privée de Fielgen
51 ans du Fifty One International
30 ans de l'Association Luxembourg Alzheimer
200 ans de la naissance de Jean Jules Linden
125 ans de la naissance de Pierre Frieden
25 ans du décès de Tony Bourg
25 ans du décès de Jony Barthel, champion olympique
- 9/05 Europa, châteaux
50 ans du service militaire volontaire
175 ans de la musique militaire
150 ans du Traité de Londres et démantèlement de la Forteresse de Luxembourg
500 ans de la naissance du Comte Peter Ernst von Mansfeld
- 4/07 100 ans de la Fédération du sport cycliste
Le Tour de France au Luxembourg
- 19/09 « Sepac ». Artisanat d'art
175 ans de Post Luxembourg
700 ans de l'église de Simmern
- 5/12 Inauguration du nouveau tram
Les 4 décorations nationales
Roses du Luxembourg
Voitures d'antan (4)
Noël et les fêtes de fin d'année

□ □ □ □ □

Notre Membre n° 57 recherche le feuillet-souvenir avec le BF 9 et celui comportant les timbres 647/652.

Timbres-poste n° 2236 (Gomme vert), 2425 (P7B)

Faire offre au Président qui transmettra.

□ □ □ □ □

Droit de réponse

Centre Culturel fermé lors de notre assemblée générale en septembre dernier.

En tant qu'administrateur du Centre Culturel, je tiens à remettre les pendules à l'heure après avoir lu l'allocation du président.

En effet, la commune vient de désigner une personne qui assure l'ouverture et la fermeture des infrastructures communales, donc du Centre Culturel. Celui-ci disposait du planning mais n'a pas remarqué qu'il fallait ouvrir ce dimanche-là. Il est vraiment désolé.

La Directrice du Centre Culturel n'y est donc pour rien dans cet incident.

Willy Barette

□ □ □ □ □

Réalisation inter-membre du 15 janvier 2017 - 512

Lot n°	Pays/Thé.	N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Suisse	821	xx	4,00	1,00	BF JdT 2008	
2	"	923	xx	4,00	1,00	BF JdT 2009	
3	"		xx	4,00	1,00	BF JdT 2010	
4	"	868/871	⊙	2,50	0,60	oiseaux	
5	"	872/877	⊙	3,30	1,10		
6	"	899/900	⊙	1,25	0,30	Europa 1972	
7	"	901/904	⊙	3,00	1,00	Roses	
8	"	914/917	⊙	3,00	1,00	Roses	
9	"	943/946	⊙	3,25	1,20	Fruits	
10	"	957A/960	⊙	3,45	1,10		
11	Vatican	747/748	xx	5,00	1,25		
12	"	749/750	xx	4,25	1,00		
13	"	751/754	xx	6,00	1,50		
14	"	755/766	xx	30,00	8,00		
15	"	767/769	xx	6,00	1,50		
16	"	941	xx	2,50	0,60		
17	"	1071	xx	2,00	0,50		
18	"	1059/1068	xx	17,00	4,50		
19	"	1072/1075	xx	7,25	2,00		
20	"	BF 15	xx	5,50	1,40		
21	Belgique	961/963	xx	15,00	3,60		
22	"	1107	xx	5,50	1,40		
23	"	1307 V	xx	5,00	1,20		
24	"	743/747	xx	19,00	5,00		
25	"	538/546	xx	11,50	3,00		
26	"	1	⊙	90,00	30,00		
27	"	2	⊙	60,00	20,00		
28	"	725/727	xx	1,25	0,25		
29	"	690/696	xx	11,50	2,25		
30	"	674/689	xx	27,00	5,40		
31	"	525/530	xx	4,50	0,80		
32	"	946/951	xx	175,00	44,00		
33	"	BF 17	xx	15,50	4,00		
34	"	BF 100	xx	2,40	0,70		
35	"	BF 142	xx	1,80	0,60		
36	"	BF 154	xx	7,00	2,50		
37	"	BF 94	xx	10,00	3,50		
38	"	BF 110	xx	5,50	2,00		
39	"	BF 134	xx	12,00	5,00		
40	"	3367	⊙	16,00	3,50	Feuillet de 10	

!!!! Prochaine réalisation le 19 février 2017

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié